

DÉLIBÉRATION N° 20180041 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 26 MARS 2018

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 16 mars 2018 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée le lendemain et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 34 présents, 4 absents représentés, 1 absent, à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Pascale OFFREY ; M. Christophe ORIOL ; Mme Juliette BERNALIER ; M. Pierre DECLINE ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Pierre TOUSSAINT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Michel FAURE (à partir de 20 h 19) ; M. Bernard TRIOLLIER ; Mme Marie-Christiane DUTRUC ; M. Alexandre CIGNA ; Mme Marie-Françoise GUICHARD ; Mme Bernadette JACQUET (à partir de 18 h 45) ; Mme Béatrice COFFY ; Mme Nicole FOREST ; M. Jean-Marc MOUNIER ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET (à partir de 19 h 26) ; Mme Evelyne FIORELLO ; Mme Ayse CALYAKA ; M. Axel DUGUA ; M. Jean-Pierre DE PASQUALE ; Mme Antoinette FRATTA ; M. Philippe KIZIRIAN (jusqu'à 20 h 30) ; M. Alain BARBASSO ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Stéphane VALETTE ; M. Ludovic CASTILLAN ; Mme Aimée MURASZKO.

ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. Michel FAURE a donné procuration à M. Bernard TRIOLLIER (jusqu'à 20 h 19) ;
M. Philippe PARET a donné procuration à M. Jean-Luc DEGRAIX (jusqu'à 19 h 26) ;
M. Philippe KIZIRIAN a donné procuration à M. Stéphane VALETTE (à partir de 20 h 30) ;
M. Fabrice GUERET a donné procuration à M. Ludovic CASTILLAN.

ABSENTE

Mme Bernadette JACQUET (jusqu'à 18 h 45).

SECRÉTAIRE ÉLU POUR LA DURÉE DE LA SESSION

M. Pierre DECLINE.

ADHÉSION DE LA COMMUNE À LA COMPÉTENCE OPTIONNELLE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIES DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE (SIEL) - SERVICE D'ASSISTANCE À LA GESTION ÉNERGÉTIQUE (SAGE) - CONVENTION-CADRE
--

M. Christophe ORIOL expose ce qui suit :

La commune de Saint-Chamond s'inscrit dans une démarche volontaire concernant l'aménagement durable et plus particulièrement la Transition Energétique pour la Croissance Verte (TECV).

Pour ce faire, il convient de travailler, entre autres, sur l'optimisation des consommations énergétiques des bâtiments.

Il est donc proposé à la commune d'adhérer au Service d'Assistance à la Gestion Energétique (SAGE) du Syndicat Intercommunal d'Energies du département de la Loire (SIEL) qui va permettre notamment de réaliser des études ciblées sur les équipements les plus énergivores.

Les modalités d'intervention du SIEL sont précisées dans la convention annexée à la présente délibération. Un programme des interventions à mener chaque année sera établi conjointement par les services de la commune de Saint-Chamond et du SIEL, pour un volume moyen de trente jours par an. Ce programme sera établi chaque fin d'année et ce pour l'année suivante.

L'adhésion à ce service est prise pour une période de six ans, et à l'issue de cette période, par tacite reconduction annuelle.

Le montant de la contribution que la commune s'engage à verser annuellement au SIEL s'élève à 9 600 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 39 voix pour.

DÉCIDE :

- **d'approuver** l'adhésion de la commune à la compétence optionnelle 'Service d'Assistance à la Gestion Energétique (SAGE) du Syndicat Intercommunal d'Energies du département de la Loire (SIEL), ce pour une durée de six ans,
- **d'accepter** la contribution de la commune,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention-cadre correspondante et tout document s'y rapportant,
- **d'imputer** la dépense au budget général de la ville, chapitre 65, article 65548.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS

Certifié,
Saint-Chamond, le 27 mars 2018

Le maire,

Hervé REYNAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202079-20180327-dl20180041-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2018

Pour l'autorité compétente par délégation

